



Statistique de la population active occupée (SPAO)

Bases méthodologiques

.....

Renseignements:

Thierry Murier, OFS, Section Travail et vie active, Tel.: +41 58 46 36363
E-Mail: thierry.murier@bfs.admin.ch

ID du document: do-f-03-spao-01

Version originale	Novembre 2010	Tmu
Révision	Février 2014	Tmu
Révision	Avril 2016	Tmu
Révision	Juin 2017	Tmu
Révision	Avril 2021	Tmu

Abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
BIT	Bureau International du travail
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ESPA	Enquête suisse sur la population active
EUROSTAT	Office statistique de l'Union européenne
NOGA	Nomenclature générale des activités
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OSNM	Office suisse de la navigation maritime
REE	Registre des entreprises et établissements
RFP	Recensement fédéral de la population
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SPAO	Statistique de la population active occupée
STAF	Statistique des frontaliers
STATEM	Statistique de l'emploi
STATENT	Statistique des entreprises
SYMIC	Système d'information central sur la migration
UE	Union européenne

Table des matières

1	Introduction	5
2	Historique	5
2.1	La SPA0 de 1977 au début des années nonante	5
2.2	Révision méthodologique de 1995.....	5
2.3	Révision méthodologique de 2002.....	5
2.3.1	Adoption de la définition du Bureau international du travail	6
2.3.2	Ventilation des données par grandes régions	6
2.4	Révision 2007	7
3	Révision méthodologique 2010	7
3.1	Introduction	7
3.2	Introduction des résultats trimestriels de l'ESPA	7
3.3	Passage à la NOGA08.....	8
3.4	Intégration des Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse	8
3.5	Autres modifications.....	8
4	Adaptations méthodologiques ultérieures	8
4.1	Ventilation des actifs occupés par branche économique	8
4.2	Adaptation de la révision de routine annuelle pour les données liées aux travailleurs frontaliers	8
4.3	SPA0 convertie en équivalents plein temps.....	9
4.4	SPA0 sous forme désaisonnalisée	9
4.5	Révision 2017 de la pondération de l'ESPA	9
4.6	Introduction d'une révision de routine trimestrielle	9
4.7	Analyse des révisions	9
5	Définitions	9
6	Méthode de calcul	12
6.1	Introduction	12
6.2	Calcul des résultats trimestriels	12
6.2.1	Nombre d'actifs occupés dans la population résidente permanente	12
6.2.2	Adaptation au concept intérieur	12
6.2.3	Ventilation par classes d'âges	14
6.2.4	Ventilation selon le statut d'activité	14
6.2.5	Ventilation par grandes régions	15
6.2.6	Ventilation par nationalité (UE28/AELE ou états tiers)	15
6.2.7	Ventilation par section économique	16
6.2.8	Ventilation par secteur économique et nationalité	16
6.3	Résultats annuels.....	17
7	SPA0 en équivalents plein temps	17
7.1	Concept intérieur.....	17
7.2	Conversion en équivalents plein temps	17

7.2.1	Population résidente permanente	17
7.2.2	Autres actifs occupés selon le concept intérieur.....	18
8	Désaisonnalisation de la SPAO	18
9	Révision de routine trimestrielle	19
10	Révision rétrospective de 1991 à 2009	19
10.1	Révision rétrospective induite par la révision méthodologique de 2010.....	19
10.2	Révision rétrospective induite par la révision des pondérations de l'ESPA en 2017	19
11	Diffusion	19

1 Introduction

La statistique de la population active occupée (SPAO) est créée en 1977. Des chiffres globaux remontent jusqu'à 1948. La SPAO recense l'ensemble des personnes travaillant sur le territoire économique suisse et est une statistique de synthèse qui repose principalement sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Des données sont également tirées de la statistique des frontaliers (STAF), du système d'information central sur la migration (SYMIC), de la statistique de l'emploi (STATEM) et de quelques autres sources annexes.

La dernière révision méthodologique remonte à 2010 et des adaptations ont été réalisées ultérieurement. L'objet de ce document est de présenter les éléments de ces révisions et adaptations ainsi que les définitions et les bases méthodologiques sur lesquelles repose aujourd'hui la SPAO. Après un bref historique, les éléments de la révision 2010 sont présentés dans le chapitre 3 et les adaptations réalisées ultérieurement dans le chapitre 4. Les définitions font l'objet du chapitre 5 alors que la méthodologie est exposée dans le chapitre 6. La conversion de la SPAO en équivalents plein temps est décrite dans le chapitre 7 et la désaisonnalisation dans le chapitre 8. Les chapitres 9, 10 et 11 abordent enfin les révisions de la série et la diffusion des résultats.

2 Historique

2.1 La SPAO de 1977 au début des années nonante

La statistique de la population active occupée s'appuyait jusqu'à la fin des années quatre-vingts principalement sur le recensement de la population, le recensement des entreprises, la statistique de l'emploi, le recensement des exploitations agricoles et le Registre central des étrangers. Les recensements de la population et des entreprises fournissaient les valeurs de référence. Entre ces valeurs de référence, la série était interpolée par des méthodes économétriques. L'extrapolation de la SPAO se faisait principalement à l'aide de la statistique de l'emploi. Cette manière de procéder comportait plusieurs défauts majeurs. D'une part, le calcul de valeurs provisoires entre les recensements conduisait systématiquement à des sous-estimations de grande ampleur. D'autre part, la statistique n'offrait que peu de ventilations.

2.2 Révision méthodologique de 1995

Pour remédier à ces défauts, la SPAO a fait l'objet en 1995 d'une révision méthodologique majeure et l'ESPA est depuis utilisée comme source statistique principale (rétrospectivement jusqu'en 1991). Outre l'élimination des biais systématiques et des sous-estimations qui entachaient les résultats, l'utilisation des données de l'ESPA a permis notamment d'offrir de nouvelles ventilations, telles que la répartition selon les groupes d'âges ou le statut d'activité.

En 1998, un ajustement de la SPAO s'est avéré nécessaire suite à l'introduction de la nouvelle nomenclature générale des activités économiques (NOGA95) lors du recensement fédéral des entreprises de septembre 1995. Grâce à la NOGA95 qui a remplacé la NOGA85, il a été possible de mieux tenir compte des innovations technologiques et des transformations économiques de la dernière décennie ainsi que de procéder à des comparaisons internationales. L'adaptation de la SPAO à la nouvelle NOGA95 était d'autant plus nécessaire que la statistique de l'emploi (STATEM), source de la SPAO en ce qui concerne la répartition des personnes actives occupées par divisions économiques et le calcul des valeurs trimestrielles, l'a aussi adoptée à partir du 1er trimestre 1997. La NOGA95 a été intégrée dans la SPAO au 1er trimestre 1997, et rétrospectivement jusqu'au 2e trimestre 1991.

2.3 Révision méthodologique de 2002

Le besoin d'assurer une cohérence nationale avec les autres statistiques livrant des données sur la population active occupée, le souci d'apporter une description toujours plus détaillée de cette même population et des demandes de partenaires étrangers ont conduit l'Office fédéral de la statistique à

réviser une nouvelle fois la SPAO en 2002. Cette révision a porté sur deux points: l'adoption des normes internationales pour définir la population active occupée (définition recommandée par le Bureau international du travail) et l'introduction d'une ventilation des données par grandes régions.

2.3.1 Adoption de la définition du Bureau international du travail

Selon les standards internationaux en vigueur, une personne est considérée comme active occupée si elle accomplit durant au moins une heure par semaine une activité productive au sens de la comptabilité nationale. De par ses origines, la SPAO considérait quant à elle une limite inférieure de travail de six heures par semaines. Cette situation générait des incohérences et avait également pour conséquence que la SPAO, dont la première vocation consiste en la description de la structure de la population active occupée, ne considérait pas un nombre important de personnes participant au marché du travail.

Cohérence sur le plan national

La limite inférieure de 6 heures par semaine adoptée par la SPAO supposait une incohérence avec les enquêtes réalisées auprès des personnes et livrant des informations sur la population active occupée telles l'ESPA et le Recensement fédéral de la population (RFP), mais également avec les données d'autres statistiques telles que la statistique du volume du travail (SVOLTA) et la statistique du chômage au sens du BIT.

L'adoption de la définition du BIT conduit par contre à une différence conceptuelle supplémentaire entre la SPAO et les deux enquêtes auprès des entreprises que sont la statistique de l'emploi (STATEM) et le recensement des entreprises (RE). Les concepts en vigueur divergeaient déjà: la SPAO comptabilise des personnes, alors que la STATEM et le RE comptabilisent des emplois (une personne peut occuper plusieurs emplois). La SPAO couvre l'ensemble des branches économiques, tandis que la STATEM et le RE ne couvrent ni le secteur primaire, ni les services domestiques. Enfin, la SPAO couvre mieux certaines formes atypiques d'emploi (jobs occasionnels, indépendants sans entreprise, etc.).

Cohérence sur le plan international

L'adoption de la définition du BIT, également utilisée par EUROSTAT et l'OCDE, permet de livrer des données conformes aux exigences de ces organismes et facilite les comparaisons des données entre la Suisse et les autres pays.

Conséquences de l'adoption de la définition du BIT sur la série

L'adoption de la définition du BIT a généré une augmentation de la population active occupée d'environ 4% par rapport à l'ancienne définition¹. Il en résulte une rupture de série entre 1990 et 1991 pour les données annuelles de la SPAO et entre les 1er et 2e trimestres 1991 pour ce qui est des données trimestrielles.

2.3.2 Ventilation des données par grandes régions

L'unité statistique « grande région » consiste en un territoire macrorégional permettant d'effectuer des comparaisons, que ce soit à l'intérieur du pays ou par rapport à d'autres régions d'Europe.

L'introduction d'une ventilation par grandes régions dans le cadre de la SPAO a permis de mieux répondre aux nombreuses demandes émanant notamment de la part des autorités cantonales, soucieuses de connaître la structure régionale de la population active occupée.

Pour maintenir une cohérence entre les données nationales et les données régionales, mais aussi afin de fournir l'outil le mieux adapté à l'analyse économique, les actifs occupés sont attribués aux régions en fonction du lieu de travail (concept intérieur) et non du lieu de résidence (concept « population résidente »).

¹ Office fédéral de la statistique, « La statistique de la population active occupée, Bases méthodologiques 2002 », 2003.

2.4 Révision 2007

Depuis le 1^{er} juin 2004, les ressortissants de l'UE, de l'AELE et du Royaume-Uni ainsi que les travailleurs détachés en Suisse par des entreprises ou sociétés dont le siège se trouve dans un Etat membre de l'UE/AELE/Royaume-Uni n'ont plus besoin d'autorisation s'ils exercent en Suisse un travail d'une durée inférieure à 90 jours. On distingue dans ce groupe (a) les travailleurs détachés, (b) les prestataires de services indépendants et (c) les travailleurs exerçant une activité de courte durée auprès d'un employeur suisse.

Seule l'activité réalisée par les travailleurs exerçant une activité de courte durée auprès d'un employeur suisse répond à la définition de l'activité productive réalisée sur le territoire économique suisse et a été prise en considération dans la SPA0, l'activité des travailleurs détachés et celle des prestataires de services indépendants relevant de la comptabilité nationale des états de l'Union européenne.

Outre cet élément, la révision 2007 englobait la révision périodique de la STATEM et de la STAF (introduite en 2005 rétrospectivement jusqu'au 2^e trimestre 2002 ; années antérieures : SYMIC), ainsi qu'une révision des poids de l'ESPA pour les années 2003 à 2005.

3 Révision méthodologique 2010

3.1 Introduction

Le principal aspect de la révision méthodologique de la SPA0 en 2010 consiste en l'introduction de l'ESPA sous une forme trimestrielle. Cette modification de la périodicité de la principale source statistique de la SPA0 induit des changements fondamentaux dans le processus de production. D'autres adaptations ont aussi été intégrées dans la révision 2010 ; il s'agit du passage à la NOGA08, de l'intégration des Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse et de quelques autres modifications (révisions des poids 2009 de l'ESPA, adaptation de la définition de la population résidente permanente dans l'ESPA).

3.2 Introduction des résultats trimestriels de l'ESPA

L'ESPA, principale source statistique de la SPA0, est disponible à un rythme trimestriel à partir de 2010 (contre un rythme annuel précédemment). Ce changement, qui propose désormais des résultats trimestriels sans devoir procéder à des extrapolations/interpolations basées sur l'évolution dans la STATEM (méthode utilisée jusqu'en 2009), a des incidences méthodologiques sur la SPA0. Outre une évolution temporelle désormais donnée par l'ESPA, sa réalisation trimestrielle permet aussi de proposer quatre fois par année des informations disponibles jusqu'à présent une seule fois l'an (groupes d'âge, statut d'activité). La méthode dite des « valeurs de référence » appliquée entre le 2^e trimestre 1991 et le 4^e trimestre 2009 est transposée à un rythme trimestriel et permet de renoncer à la procédure d'interpolation entre deux valeurs de référence et à la procédure d'extrapolation provisoire.

La révision méthodologique 2010 permet un allègement du processus de calcul : tout d'abord, la post-stratification des poids des étrangers de l'ESPA n'est plus nécessaire puisque la pondération des étrangers correspond dorénavant à l'effectif de la période d'analyse (trimestre considéré). Comme pour l'ESPA, les résultats de la SPA0 sont proposés désormais sous la forme d'une moyenne trimestrielle : la transformation « milieu → fin de trimestre » réalisée sur la base de l'évolution de l'emploi n'a plus de raison d'être (voir 5.5). Enfin, les données trimestrielles de l'ESPA permettent nouvellement pour certains groupes (titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour ou de nationalité suisse, actifs occupés dans le secteur primaire ou dans les ménages en tant que personnel domestique) de disposer chaque trimestre d'un nombre d'actifs occupés sans devoir recourir à des hypothèses ou à des sources auxiliaires.

3.3 Passage à la NOGA08

Depuis 1997, la SPAO est proposée selon la nomenclature générale des activités version 1995/2002 (pour l'ESPA et la SPAO, le passage de la NOGA 1995 à la NOGA 2002 a été réalisé de facto avec les modifications faites dans le Registre des entreprises et établissements (RE) et dans la statistique de l'emploi (STATEM) ; les changements n'étaient que marginaux au niveau de détail requis par la SPAO). A partir de 2010, les statistiques économiques de l'OFS sont proposées selon la nomenclature 2008 (NOGA08).

3.4 Intégration des Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse

L'objectif de la SPAO est de mesurer l'ensemble de l'activité économique réalisée sur sol helvétique (concept intérieur). Faute de données disponibles, les travailleurs de nationalité suisse, travaillant en Suisse mais résidant hors du pays n'avaient jamais été couverts. EUROSTAT propose désormais cette information pour les 4 pays voisins de la Suisse. La SPAO a été adaptée en conséquence rétrospectivement jusqu'en 1991.

3.5 Autres modifications

La ventilation selon le taux d'occupation (plein temps, temps partiel I, temps partiel II) n'est plus proposée par la SPAO ; l'information n'étant disponible que pour la population résidente permanente, le taux d'occupation de toutes les autres catégories de travailleurs devrait être estimé sur la base d'hypothèses difficilement vérifiables. Cette information est toutefois mise à disposition des utilisateurs trimestriellement par l'ESPA pour la population résidente permanente. Les résultats ventilés par classes d'âges et statut d'activité sont en revanche proposés désormais trimestriellement dans la SPAO.

4 Adaptations méthodologiques ultérieures

4.1 Ventilation des actifs occupés par branche économique

En 2012, des divergences sont relevées dans les évolutions du secteur secondaire de la STATEM et de la SPAO. La ventilation par branche économique de la SPAO a été temporairement suspendue pour permettre le développement d'une nouvelle méthode. Cette dernière a été introduite au 3^e trimestre 2013 (distinction des actifs occupés couverts ou non par la STATEM ; 20% des travailleurs SPAO ne l'étaient pas), mais a été revue en 2016 suite à la révision de la STATEM qui couvre désormais tous les travailleurs cotisant à l'AVS ; une population proche de celle de la SPAO. De ce fait, la procédure a été simplifiée et les actifs occupés sont répartis dans les secteurs secondaires et tertiaires et dans les sections économiques sur la base de la STATEM. Les résultats sont diffusés uniquement par secteur et section économique (NOGA1).

4.2 Adaptation de la révision de routine annuelle pour les données liées aux travailleurs frontaliers

L'exploitation des 2 sources statistiques concernant les frontaliers a été modifiée :

- **Frontaliers étrangers** : à partir du 3^e trimestre 2015, la STAF se base désormais sur les registres de l'AVS au lieu de la STATEM. La STAF est révisée annuellement suite à la mise à jour annuelle avec les données de l'AVS les plus récentes. Cette révision est reportée dans la SPAO.
- **Frontaliers suisses** : pour tenir compte de la volatilité trimestrielle observée dans les données EUROSTAT relatives à cette population, une moyenne mobile sur 3 années est appliquée.

4.3 SPAO convertie en équivalents plein temps

Une série décrivant le nombre d'actifs occupés de la SPAO convertis en équivalents plein temps et ventilée par sexe et nationalité a été introduite au 3^e trimestre 2013 rétrospectivement jusqu'au 1^{er} trimestre 2010. Sa diffusion se fait selon les mêmes modalités que pour la SPAO (voir le chapitre 10 en fin de ce document).

4.4 SPAO sous forme désaisonnalisée

Depuis la diffusion des résultats du 3^e trimestre 2015, le nombre total d'actif occupés et celui en équivalent plein temps sont proposés sous une forme désaisonnalisée ; ces séries débutent au 1^{er} trimestre 2010 (voir aussi le chapitre 8 de ce document).

4.5 Révision 2017 de la pondération de l'ESPA

En 2017, la pondération des données de l'ESPA a été révisée sur la période 2010-2016. En effet, de nouveaux calages basés sur des données des assurances sociales ont été intégrés dans le processus de pondération. La prise en compte de ces nouvelles dimensions nous permet des gains en terme de précision statistique, notamment en ce qui concerne le statut sur le marché du travail (actif occupé/chômeur au sens du BIT/non-actif). Cette révision génère une rupture de série sur une partie des résultats ESPA entre 2009 et 2010.

L'impact de cette révision sur la SPAO est une réduction du nombre de personnes actives occupées d'en moyenne de 69 000 par année pour cette période (-0,9%). Pour éviter une rupture et maintenir une longue série temporelle, une adaptation de la SPAO (abaissement) pour la période 1991-2009 a été effectuée.

4.6 Introduction d'une révision de routine trimestrielle

Suite à des retards dans l'attribution des permis G de frontaliers par certains offices cantonaux à des personnes qui disposaient déjà d'un contrat de travail, une sous-estimation du nombre de frontaliers dans la statistique des frontaliers (STAF) a été observée. Un examen détaillé a montré qu'une description de la réalité est effective avec environ 3-6 mois de retard. Pour intégrer cet effet de retard, la méthodologie de la STAF a été révisée au 3^e trimestre 2020 avec l'introduction d'une révision de routine trimestrielle qui se traduit par la révision chaque trimestre du nombre de frontaliers sur la période allant jusqu'à la dernière valeur fixe (mise à jour avec les données de l'AVS les plus récentes²).

Pour assurer la cohérence avec les résultats de la STAF, la SPAO est aussi révisée rétrospectivement sous une forme routinière chaque trimestre sur la même période que la STAF, soit entre 7 et 10 trimestres. La révision de routine du nombre de frontaliers suisses est maintenue à rythme annuel.

4.7 Analyse des révisions

Dans le cadre de la politique de l'OFS qui vise à rendre les procédures de révision transparentes et compréhensibles, les révisions auxquelles est soumise la SPAO ainsi que leur impact sont décrits dans le document « Analyse des révisions de la statistique de la population active occupée » disponible sur le portail de l'OFS.

5 Définitions

Population observée : font partie des personnes actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,

² Statistique des frontaliers (STAF), bases méthodologiques

- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont collaboré dans l'entreprise familiale sans toucher de rémunération.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé) : les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées.

Durée minimum du travail : la durée minimale d'une heure d'activité au cours de la semaine de référence, correspondant aux normes internationales en vigueur, est appliquée à la série SPA0 dès 1991. Pour les années antérieures, la durée minimale de travail considérée est de six heures par semaine.

Concept de population : la distinction entre concept intérieur et concept national, couramment employée en comptabilité nationale, peut être étendue aux statistiques du marché du travail. La SPA0 s'appuie sur le concept intérieur. Elle couvre toutes les personnes qui travaillent sur le territoire suisse: elle inclut les frontaliers résidant à l'étranger et travaillant en Suisse (indépendamment de leur nationalité), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les ressortissants de l'UE/AELE qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile, les personnes dans le processus d'asile, le personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger et le personnel de la marine suisse. En revanche, elle ne tient pas compte des personnes résidant en Suisse et travaillant à l'étranger, des employés des ambassades et consulats étrangers en Suisse, et des fonctionnaires internationaux. L'encadré 1 présente les principales sources statistiques offrant des informations sur l'activité professionnelle et les différences entre elles.

Périodicité : la SPA0 est une statistique trimestrielle; elle donne l'effectif moyen de la population active pour chaque trimestre. Les moyennes annuelles correspondent à la moyenne arithmétique des quatre valeurs trimestrielles.

Ventilation : la SPA0 fournit des chiffres globaux à partir de 1948 et des chiffres différenciés selon le sexe, la nationalité et le secteur d'activité économique depuis 1960. Depuis 1975, les chiffres relatifs aux étrangers sont différenciés selon le type d'autorisation de résidence. Depuis 1985, la statistique offre une ventilation par sections économique. Cette classification s'appuie sur la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). A partir de 1991, la population active occupée est également répartie par grandes régions, classes d'âges et statut d'activité.

Population observée: ensemble des personnes exerçant une activité productive au sens de la comptabilité nationale.

Durée minimum du travail: 1 heure par semaine

Concept de population: concept intérieur

Périodicité: trimestrielle (moyenne du trimestre)

Ventilation: selon le sexe, la nationalité et le type d'autorisation de séjour, par secteurs et sections économiques (NOGA), par grandes régions, par classes d'âges et selon le statut d'activité.

Autres : conversion en équivalents plein temps et désaisonnalisation de la série

Encadré 1 Sources statistiques dans le domaine de la vie active : tableau comparatif

	Statistique de la population active occupée SPA0	Enquête suisse sur la population active ESPA	Statistique de l'emploi STATEM	Relevé structurel RS	Statistique des entreprises STATENT
Concept de population	Intérieur	Population résidente permanente	Intérieur	Population résidente permanente	Intérieur
Groupes de personnes (X = inclus)					
Personnel des ambassades et des consulats suisses à l'étranger	X		X		X
Personnel de la marine suisse	X		X		X
Frontaliers résidant à l'étranger et travaillant en Suisse	X		X		X
Frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger		X		X	
Employés des ambassades, consulats, missions ou organisations internationales bénéficiaires d'une carte de légitimation du DFAE et non inclus dans la population résidente permanente suisse					
Employés des ambassades, consulats, missions ou organisations internationales de nationalité suisse ou titulaires d'une autorisation de séjour (B, C, L>12mois)		X		X	
Titulaires d'une autorisation de courte durée	X	uniquement si durée cumulée > 12 mois	X	uniquement si durée cumulée > 12 mois	X
Personnes relevant du domaine de l'asile.	X		X	uniquement si durée cumulée > 12 mois	X
Personnes actives occupées dans le secteur primaire	X	X		X	X
Personnes non astreintes aux cotisations AVS	X	X		X	
Personnes travaillant dans des ménages privés	X	X		X	
Indépendants sans entreprise	X	X	Partiellement	X	Partiellement
Unité de mesure	Personnes	Personnes	Emplois	Personnes	Emplois
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle	Annuelle	Annuelle
Période de référence	Moyenne du trimestre	Moyenne du trimestre	Dernier mois du trimestre	31 décembre	Décembre
Critère déterminant	1 heure/semaine	1 heure/semaine	Cotisation AVS	1 heure/semaine	Cotisation AVS

6 Méthode de calcul

6.1 Introduction

Suite à l'introduction de l'ESPA trimestrielle en 2010, la méthode de calcul de la SPAO a été sensiblement modifiée pour la première fois depuis 1995. Le processus de calcul est décrit dans les pages qui suivent. La section 6.2 détaille le calcul trimestriel des nouvelles valeurs de la SPAO. Ce dernier est réalisé séparément chaque trimestre en distinguant les hommes et les femmes ainsi que les Suisses et les étrangers. Les 4 ventilations proposées (groupes d'âge, statut d'activité, grandes régions, section économique) y sont décrites. Le calcul des moyennes annuelles fait quant à lui l'objet de la section 6.3.

6.2 Calcul des résultats trimestriels

La SPAO se calcule chaque trimestre, 25 jours après la fin du trimestre considéré, une fois les résultats de l'ESPA connus. La diffusion est prévue quelque 50 jours après la fin du trimestre. Pour respecter ces délais ainsi que la contrainte liée à l'embargo de la STATEM, les calculs sont effectués en 2 temps : nous calculons tout d'abord l'effectif total (sexe, origine, statut de séjour) et les ventilations par groupe d'âge, statut d'activité et grande région, dès les résultats de l'ESPA et des autres sources disponibles (ces premiers résultats sont diffusés via le communiqué de presse « Enquête suisse sur la population active et statistiques dérivées au xe trimestre 20yy: l'offre de travail »). Nous calculons ensuite la ventilation par section économique, une fois les résultats de la STATEM disponibles (ces résultats sont diffusés via un newsmail, 4 à 5 semaines après la sortie du communiqué de presse).

6.2.1 Nombre d'actifs occupés dans la population résidente permanente

Nous calculons en premier lieu le nombre d'actifs occupés dans la population résidente permanente. Celui-ci est obtenu de l'ESPA et correspond à une valeur moyenne de trimestre. Les chiffres sont définitifs. Les données sont ventilées selon l'origine et le type d'autorisation de séjour : Suisses, actifs occupés titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C) et actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour (livret B). Le nombre de titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à 12 mois (livret L) est inclus dans la catégorie « titulaires d'une autorisation de séjour ». Les quelques personnes codées dans l'ESPA avec une catégorie de séjour particulière (personnes dans le processus d'asile, réfugiés, pas d'information) se voient aussi attribuer une autorisation de séjour (B). Les actifs occupés résidant de façon permanente en Suisse mais oeuvrant à l'étranger ainsi que les personnes travaillant pour une organisation extra-territoriale sont en revanche exclus.

6.2.2 Adaptation au concept intérieur

Comme la définition de la SPAO (concept intérieur ; ensemble de l'activité réalisée sur sol helvétique) ne coïncide pas entièrement avec celle de la population résidente permanente (voir l'encadré 1, colonnes I et II), nous devons procéder à quelques adaptations. Pour passer du concept de population résidente permanente au concept intérieur, nous retranchons ou additionnons aux personnes actives occupées selon l'ESPA les groupes de population selon le schéma ci-dessous :

Encadré 2: Adaptation au concept intérieur**Actifs occupés suisses résidant en Suisse**

+	Actifs occupés titulaires d'une autorisation d'établissement (livret C)
+	Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour (livret B)
+	Actifs occupés titulaire d'une autorisation de séjour de courte durée supérieure ou égale à 12 mois (livret L)
=	Actifs occupés dans la population résidente permanente
+	Actifs occupés titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois (livret L)
+	Actifs occupés dans le processus d'asile
+	Personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger
+	Personnel de la marine suisse
+	Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse (livret G)
+	Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse
+	Ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile
-	Frontaliers résidant en Suisse et travaillant à l'étranger
=	Population active occupée selon le concept intérieur

- **Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois (livret L)** : le nombre de personnes actives titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois est donné pour la fin de chaque mois par le SYMIC. Pour passer à une situation moyenne de trimestre, nous prenons la moyenne arithmétique des trois moyennes mensuelles (calculées quant à elles sur la base de deux valeurs successives de fin de mois) :

$$SPA0_t^{L12-} = \frac{\frac{1}{2} * (ZEMIS_{m-3}^{L12-} + ZEMIS_{m-2}^{L12-}) + \frac{1}{2} * (ZEMIS_{m-2}^{L12-} + ZEMIS_{m-1}^{L12-}) + \frac{1}{2} * (ZEMIS_{m-1}^{L12-} + ZEMIS_m^{L12-})}{3}$$

- **Personnes dans le processus d'asile** : le nombre de personnes actives occupées relevant du domaine de l'asile est donné pour chaque fin de mois par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). L'effectif trimestriel moyen est calculé de façon analogue à celui des titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois.
- **Personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger** : l'effectif est livré une fois par année par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Comme il s'agit d'un effectif relativement modeste et peu sujet à des fluctuations saisonnières, nous considérons cette valeur constante sur l'ensemble de l'année.
- **Personnel de la marine suisse** : l'effectif est livré une fois par année par l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM). Comme cet effectif est relativement modeste et qu'aucune information sur d'éventuelles fluctuations saisonnières n'est disponible, nous le considérons également constant sur l'ensemble de l'année.
- **Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse (livret G)** : le nombre de frontaliers est donné pour chaque trimestre par la STAF. L'effectif est obtenu en prenant la moyenne arithmétique du nombre de frontaliers du trimestre précédent et de celui du trimestre en cours.
- **Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse** : le nombre de frontaliers de nationalité suisse est fourni annuellement par EUROSTAT sur la base des résultats des enquêtes sur la main d'œuvre (LFS) des 4 pays frontaliers à la Suisse. Ces résultats présentent un certain niveau de

volatilité. Pour réduire celle-ci, nous utilisons une moyenne mobile sur 3 années que nous maintenons stables sur les 4 trimestres de l'année.

- **Ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile :** des données correspondant à un nombre de jours réalisé mensuellement sont fournies chaque mois par le SEM. Les effectifs de la SPA0 sont le résultat d'une estimation mensuelle moyenne³. Pour obtenir un effectif trimestriel moyen, nous calculons la moyenne arithmétique des trois moyennes mensuelles estimées du trimestre :

$$SPA0_t^{<90j} = \frac{SEM_{m-2}^{<90j} + SEM_{m-1}^{<90j} + SEM_m^{<90j}}{3}$$

6.2.3 Ventilation par classes d'âges

A ce stade, les résultats sont désagrégés selon le sexe et l'origine. L'étape suivante consiste à les ventiler selon les classes d'âges, le statut d'activité (voir 6.2.4) et les grandes régions (voir 6.2.5). Pour ce faire, nous appliquons une méthode « top-down » sur les résultats calculés jusqu'ici en utilisant des indicateurs de répartition obtenus de sources diverses. La population active occupée ventilée par sexe est répartie dans cinq classes d'âges standard : 15 à 24 ans, 25 à 39 ans, 40 à 54 ans, 55 à 64 ans, 65 ans et plus.

- Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour : la répartition trimestrielle est donnée par l'ESPA.
- Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : la répartition est donnée par la STAF (voir 6.2.2).
- Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois : la répartition est donnée pour chaque fin de mois par le SYMIC. La moyenne du trimestre est calculée à l'aide d'une moyenne arithmétique. (voir 6.2.2).
- Personnes dans le processus d'asile : la répartition est donnée pour chaque fin de mois par le SEM. La moyenne du trimestre est calculée à l'aide d'une moyenne arithmétique de façon analogue aux titulaires d'une autorisation de courte durée.
- Personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger : une répartition annuelle est donnée par le DFAE et maintenue constante pendant 4 trimestres.

Nous ne disposons d'aucune information sur la structure par âge du personnel de la marine suisse, des travailleurs de nationalité suisse travaillant en Suisse mais résidant hors du pays et des ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile. On applique à ces groupes la structure par âge observée pour l'ensemble des autres personnes actives occupées dont l'information est disponible.

6.2.4 Ventilation selon le statut d'activité

Les travailleurs ventilés par sexe et origine sont répartis selon leur statut d'activité : "*indépendants*" (définition économique des comptes nationaux), "*collaborateurs d'une entreprise familiale*" ou "*salariés*". Les apprentis sont assimilés au groupe des salariés.

- Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour : la répartition trimestrielle est donnée par l'ESPA.
- Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : la répartition est donnée par la STAF (voir 6.2.2).

³ Estimation d'un nombre mensuel de personnes actives occupées couvertes par la procédure d'annonce des activités lucratives non soumises à autorisation, document interne, 2007.

- Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : nous ne disposons d'aucune information pour ce groupe de travailleurs. La répartition des statuts d'activité observée dans la population résidente permanente (ESPA) est appliquée.
- Les autres groupes (titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois, personnes relevant du domaine de l'asile, ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile, personnel de la marine suisse, personnel des ambassades et consulats suisses à l'étranger) sont tous considérés comme "salariés".

6.2.5 Ventilation par grandes régions

Les résultats par sexe sont ventilés dans les 7 grandes régions (*Région lémanique, Espace Mittelland, Nord-ouest de la Suisse, Zurich, Suisse orientale, Suisse centrale, Tessin*).

- Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour: la répartition trimestrielle provient de l'ESPA.
- Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : la répartition est donnée par la STAF (voir 6.2.2).
- Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois : la répartition est donnée pour chaque fin de mois par le SYMIC. La moyenne du trimestre est calculée à l'aide d'une moyenne arithmétique. (voir 6.2.2).
- Personnes dans le processus d'asile : Une moyenne trimestrielle est calculée à partir des valeurs mensuelles du SEM (voir 6.2.2).
- Ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile : la procédure est la même que pour les personnes dans le processus d'asile.
- Suisses résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : à l'exception du pays de résidence, nous ne disposons pas d'autre information sur ce groupe de travailleurs. Nous appliquons la répartition des frontaliers étrangers par pays de résidence observée dans chacune des grandes régions.
- Personnel des ambassades et consulats suisse à l'étranger : ces personnes sont attribuées à l'Espace Mittelland (emplacement du DFAE).
- Personnel de la marine suisse : répartition proportionnelle à celle observée pour les actifs occupés dans la population résidente permanente (ESPA).

6.2.6 Ventilation par nationalité (UE/AELE/Royaume-Uni ou états tiers)

Les actifs occupés de nationalité étrangère sont encore distingués selon leur origine européenne (UE/AELE/Royaume-Uni) ou autre (états tiers).

- Suisses, étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement ou de séjour: la répartition trimestrielle est donnée par l'ESPA.
- Frontaliers de nationalité étrangère résidant à l'étranger et travaillant en Suisse : la répartition est donnée par la STAF par l'évolution au cours du trimestre relevé dans le SYMIC (voir 6.2.2).
- Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée inférieure à 12 mois : la répartition est donnée pour chaque fin de mois par le SYMIC. La moyenne du trimestre est calculée à l'aide d'une moyenne arithmétique. (voir 6.2.2).
- Personnes dans le processus d'asile : nous faisons l'hypothèse que toutes ces personnes sont originaires d'un état tiers.

- Ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni qui exercent une activité lucrative non indépendante auprès d'un employeur suisse pendant moins de 90 jours par année civile : originaires de l'UE/AELE/Royaume-Uni
- Marine suisse : information disponible de l'OSNM.

6.2.7 Ventilation par section économique

La répartition par branche économique est effectuée ultérieurement, une fois les données de la STATEM disponibles. Le nombre d'actifs occupés travaillant dans le secteur primaire ainsi que pour des ménages privés (« activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ») est donné par l'ESPA, la STAF, les données du SEM et autres sources utilisées pour mesurer la population non résidente permanente. Le nombre total d'actifs occupés distingué par sexe travaillant dans les secteurs secondaire et tertiaire (sections économiques NOGA B à S) est réparti par section économique selon la répartition de l'emploi total STATEM. Les travailleurs temporaires engagés par une agence sont attribués, conformément à la STATEM, à la branche économique N « Activités des services administratifs et de soutien » et non à l'établissement où ils exercent leur activité.

$$SPAO_{w,t}^{(B-S)} = SPAO_t^{(B-S)} * \left(\frac{STATEM_{w,t}}{STATEM_t} \right)$$

t: trimestre sous revue
w: section économique NOGA *w* (B à S)
i: observation individuelle.

Le nombre d'actifs occupés dans le secteur primaire (section économique A) ainsi que dans la branche « personnes employées par un ménage privé » (section économique T) provient de l'ESPA pour la population résidente permanente et de la STAF et du SEM pour les autres actifs occupés selon le concept intérieur. (NPER) :

$$SPAO_t^{A,T} = ESPA_t^{A,T} + \sum_k NPER_{k,t}^{A,T}$$

t: trimestre sous revue
k: groupes d'actifs occupés selon le concept intérieur n'appartenant pas à la population résidente permanente

Les calculs sont réalisés pour le total ainsi que pour les hommes et les femmes séparément. La distinction par nationalité n'est pas réalisable, car non disponible dans la STATEM.

Tous les 3 ans, le cadre d'échantillonnage de la STATEM est révisé, conduisant à une révision rétrospective des résultats. Cette révision est intégrée dans la SPAO dès la diffusion des nouveaux chiffres de la STATEM.

6.2.8 Ventilation par secteur économique et nationalité

La STATEM ne distingue pas les emplois selon l'origine des travailleurs et la procédure décrite sous 6.2.7 n'est pas applicable pour répartir les actifs occupés dans les trois secteurs économiques selon leur nationalité (Suisse/étrangers). L'ESPA et les autres sources décrites sous 6.2.2 sont donc utilisées à cet effet. Pour assurer la cohérence avec les résultats de la SPAO par section économique, un calage est réalisé (application de la procédure itérative CALMAR).

6.3 Résultats annuels

Des chiffres annuels moyens de la SPAO sont obtenus en calculant la moyenne arithmétique des 4 trimestres de l'année. Les ventilations selon le statut de séjour, la section économique et la grande région sont proposées sous une forme annuelle. Le calcul s'effectue au moment de la publication des résultats du 4^e trimestre, soit avec le communiqué de presse pour les informations décrites sous 6.2.1 à 6 et avec un newsmail pour celles décrites sous 6.2.7.

7 SPAO en équivalents plein temps

Une série SPAO en équivalents plein temps a été introduite au 3^e trimestre 2013 de façon rétrospective jusqu'au 1^{er} trimestre 2010 et propose le nombre d'actifs occupés de la SPAO (concept intérieur) converti en équivalents plein temps. La série est diffusée en même temps que la série originale de la SPAO par communiqué de presse.

7.1 Concept intérieur

Le passage au concept intérieur s'effectue comme pour la SPAO (voir 6.2.2). Les catégories de travailleurs à ajouter (titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, frontaliers, travailleurs de nationalité Suisse résidant hors du pays, travailleurs soumis à la procédure d'annonce, etc.) proviennent des mêmes sources.

7.2 Conversion en équivalents plein temps

La meilleure façon de convertir des actifs occupés ou des emplois en équivalents plein temps est de considérer le nombre d'heures de travail effectivement réalisé et de le comparer à celui réalisé en moyenne par un travailleur à plein temps. Alors que l'information est relevée via l'ESPA pour la population résidente permanente, elle n'est pas disponible pour les autres groupes d'actifs occupés selon le concept intérieur. Pour ces derniers, on applique une méthode recourant à des taux d'occupation moyens.

$$SPAQ_t^{EPT} = ESPA_t^{EPT} + \sum_k NPER_{k,t}^{EPT}$$

Avec $NPER_k$ = les différents groupes d'actifs occupés selon le concept intérieur n'appartenant pas à la population résidente permanente.

7.2.1 Population résidente permanente

La conversion s'effectue sur la base des heures effectives de travail dans l'activité principale et l'activité secondaire disponible dans l'ESPA. La sélection des actifs occupés est identique à la SPAO (exclusion des personnes résidant en Suisse mais exerçant leur activité professionnelle à l'extérieur du pays ainsi que des personnes travaillant dans une organisation internationale). Nous considérons que les apprentis travaillent à 100%. Le nombre d'actifs occupés en équivalent se calcule ainsi:

$$ESPA_t^{EPT} = \sum_{w=A}^T \sum_i \frac{heffe1_w}{mheffe_w} * p_i + \frac{heffe2_w}{mheffe_w} * p_i$$

heffe1: heures effectives de travail dans l'emploi principal section économique w

heffe2: heures effectives de travail dans l'activité secondaire section économique w

mheffe: moyenne des heures effectives de travail dans un emploi à plein temps dans la section économique (NOGA 1 position) w

pi: poids de la personne i dans l'ESPA

t: trimestre

Le dénominateur se base sur les heures effectives réalisées dans les emplois à 100%. Une variable de l'ESPA (TEK41) permet de convertir directement la pondération personne des actifs occupés en équivalents plein temps.

7.2.2 Autres actifs occupés selon le concept intérieur

Dans un premier temps, les actifs occupés sont répartis par branche économique selon leur taux d'occupation dans l'une des 3 catégories (plein temps, temps partiel 1, temps partiel 2), sur la base de l'enquête sur la structure des salaires (ESS). Des résultats par section économique sont disponibles pour les frontaliers étrangers et pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. La répartition de ces derniers est aussi appliquée aux ressortissants de l'UE/AELE/Royaume-Uni travaillant pour un employeur suisse pour moins de 90 jours par année civile (par secteur économique uniquement). La répartition par catégorie de taux d'occupation des personnes dans le processus d'asile (par secteur économique) est reprise du groupe « Autres étrangers » de l'ESS⁴. Pour le personnel des ambassades et consulats (suisse et étrangers) et le personnel de la marine suisse, on admet que ces personnes travaillent toutes à plein temps (les effectifs sont cependant négligeables). Pour chaque groupe, le nombre d'actifs occupés répartis dans l'une des trois catégories de taux d'occupation est ensuite multiplié par un taux d'occupation moyen obtenu sur la base de l'ESPA, ceci séparément pour chaque section (secteur) économique :

$$NPER_{k,t}^{EPT} = \sum_w \sum_{tx=1}^3 NPER_{k,t,w,tx} * TOM_{t,w,tx}$$

$NPER_k$: groupe d'actifs occupés selon le concept intérieur n'appartenant pas à la population résidente permanente

t : trimestre

w : section économique (frontaliers, permis L) / secteur économique (<90 jours, asile)

tx : catégorie de taux d'occupation (1=plein temps, 2=temps partiel 1, 3=temps partiel 2)

TOM : taux d'occupation moyen selon l'ESPA pour les 3 catégories de taux d'occupation tx (100%=1)

8 Désaisonnalisation de la SPA0

Depuis la diffusion des résultats du 3e trimestre 2015, le nombre total d'actif occupés et celui en équivalents plein temps sont proposés sous une forme désaisonnalisée ; ces séries débutent au 1er trimestre 2010⁵. Longue au moment de son introduction de 23 trimestres, la série dépasse la taille minimale définie par EUROSTAT pour procéder à une désaisonnalisation⁶.

Des analyses (trend, saisonnalité, composante résiduelle, paramètre du modèle) ont été réalisées pour trois critères (âge, sexe, nationalité). La forme et la courte durée de la série conduisent à des modèles d'ordre 1. La série présente une croissance constante au cours de l'année avec un minimum

⁴ Ce groupe est composé essentiellement de personnes dans le processus d'asile.

⁵ Le nombre d'actifs occupés est disponible trimestriellement à partir de l'année 1991, mais la saisonnalité est différente pour les années jusqu'à 2009 en raison d'une méthode de calcul autre que celle actuelle reposant sur les résultats trimestriels de l'ESPA.

⁶ En 2005, EUROSTAT a réalisé une étude (Mazzi G.-L., Savio G., The Seasonal Adjustment of Short Time Series, EUROSTAT, working papers and studies, 2005) portant sur l'ajustement saisonnier des séries temporelles de courte période (on entend par « courte », une durée entre 3 et 7 ans). Partant du précepte que la désaisonnalisation des séries inférieures à 5 ans est à éviter en raison d'un grand risque de détérioration de la qualité, les auteurs concluent d'une part que la détérioration est sensiblement plus importante si les calculs sont réalisés avec TRAMO SEATS plutôt qu'avec X11/12-ARIMA et d'autre part, que cette dernière s'observe surtout en début de période.

au 1^{er} trimestre de l'année. A l'exception d'une saisonnalité clairement identifiable chez les actifs occupés de nationalité étrangère, l'évolution au cours d'une année chez les autres groupes sociodémographiques présente une forte variabilité, d'où le choix de ne désaisonnaliser que le nombre total d'actifs occupés et celui en équivalents plein temps. Comme pour le chômage au sens du BIT, les modèles de désaisonnalisation restent en général inchangés durant 4 trimestres et sont réévalués une fois par année.

9 Révision de routine trimestrielle

Pour tenir compte de la révision trimestrielle du nombre de frontaliers dans la STAF, une révision de routine a été introduite dans la méthodologie de la SPAO au 4^e trimestre 2020. Les résultats des précédents trimestres sont recalculés jusqu'à la dernière valeur fixe de la STAF (4^e trimestre 2017) sur la base des données de l'AVS, soit sur une période entre 7 et 10 trimestres. La révision de routine annuelle du nombre de frontaliers de nationalité suisse vivant à l'étranger avec les données d'Eurostat est maintenue au 3^e trimestre.

10 Révision rétrospective de 1991 à 2009

10.1 Révision rétrospective induite par la révision méthodologique de 2010

Il est nécessaire d'assurer une cohérence de la série sur une longue période. La série a été révisée rétrospectivement jusqu'au 1^{er} trimestre de l'année 1991. Les éléments suivants ont été intégrés:

- introduction du nombre de travailleurs de nationalité suisse œuvrant en Suisse mais résidant à l'étranger ;
- conversion de la SPAO en NOGA08 ;
- introduction de la STATEM révisée ;
- conversion des chiffres de fin de trimestre en des chiffres moyens de trimestre.

10.2 Révision rétrospective induite par la révision des pondérations de l'ESPA en 2017

La révision de la pondération de l'ESPA pour la période 2010-2016 avec un abaissement moyen de 69'000 actifs occupés conduit à une rupture de série entre les résultats du 2^e trimestre 2009 et ceux du 1^{er} trimestre 2010. La SPAO a aussi été révisée. Pour maintenir une longue série, le nombre d'actifs occupés résidents permanents (résultats de l'ESPA) entrant dans les valeurs de référence de la SPAO des 2^e trimestres pour les années 1991 à 2009 a été ajusté à la baisse.

La correction du nombre d'actifs occupés est réalisée individuellement pour chacune des modalités du croisement sexe x nationalité (hommes suisses, femmes suisses, hommes étrangers, femmes étrangères) en appliquant un rapport correctif moyen sur la base des résultats les plus proches de la période à réviser (années 2010-2011). Le nombre d'étrangers n'appartenant pas à la population résidente permanente ne change pas. Seules les valeurs de références au 2^e trimestre sont corrigées ; la procédure d'estimation par interpolation des valeurs trimestrielles intermédiaires entre deux valeurs de référence reste aussi inchangée.

11 Diffusion

Les résultats de la SPAO sont disponibles sous la forme suivante :

- Tous les résultats de la SPAO sont accessibles depuis le portail statistique.
- Les résultats trimestriels (sans la ventilation par section économique) sont publiés conjointement aux résultats de l'ESPA dans le cadre du communiqué de presse trimestriel (« Enquête suisse sur la population active – L'offre de travail »), environ 50 jours après la fin du trimestre.
- La ventilation par branche économique est diffusée via un newsmail, environ 80 jours après la fin du trimestre.

- Des travaux d'harmonisation entre les 3 principales sources statistiques décrivant l'emploi (SPAO, STATEM, STATENT) sont réalisés. Des documents décrivant les différences entre les sources (SPAO vs STATEM et SPAO vs STATENT) sont disponibles sur le portail de l'OFS.